








Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2259(INI)
Procédure terminée	
Rapport d'exécution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse	
Sujet	
4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	
4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	
4.40.10 Jeunesse	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CULT Culture et éducation</p> <p> GARDIAZABAL RUBIAL Eider</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> MALINOV Svetoslav Hristov</p> <p> DZHAMBAZKI Angel</p> <p> KYUCHYUK Ilhan</p> <p> TRÜPEL Helga</p> <p> ADINOLFI Isabella</p> <p> BILDE Dominique</p>		12/09/2017
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>EMPL Emploi et affaires sociales</p> <p>DG de la Commission</p> <p>Éducation, jeunesse, sport et culture</p>	<p>Commissaire</p> <p>NAVRACSICS Tibor</p>	

Événements clés			
14/12/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

25/04/2018	Vote en commission		
03/05/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0162/2018	Résumé
30/05/2018	Débat en plénière		
31/05/2018	Résultat du vote au parlement		
31/05/2018	Décision du Parlement	T8-0240/2018	Résumé
31/05/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2259(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en ?uvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/11558

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE615.434	31/01/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE619.165	07/03/2018	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE616.742	28/03/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0162/2018	03/05/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0240/2018	31/05/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)515	16/11/2018	EC	

Rapport d'exécution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) sur la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Le présent rapport de mise en œuvre vise à offrir des pistes pour une stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse durable, mieux coordonnée et davantage ciblée.

Donner la parole aux jeunes: les députés ont recommandé que la future stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse soit participative et centrée sur les jeunes.

L'Union devrait exprimer de la solidarité envers les jeunes et renforcer leur capacité à participer à la société civile en élaborant des mesures spécifiques, par exemple en intégrant le bénévolat à ses politiques et en développant de nouveaux outils, en particulier ceux relatifs aux nouvelles technologies, et en encourageant les échanges solidaires, les engagements d'utilité publique et le dialogue démocratique.

Les députés ont souligné à cet égard l'importance de l'enseignement non formel et informel, ainsi que de la participation à des activités sportives et de bénévolat, pour stimuler le développement des compétences civiques, sociales et interculturelles des jeunes Européens.

Les jeunes, en particulier les jeunes moins favorisés, devraient pouvoir jouer un rôle actif dans la vie publique et participer aux processus décisionnels à l'échelle de l'Union. En parallèle, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et le secteur de l'éducation devraient être largement consultés.

De plus, les États membres devraient encourager la participation des décideurs nationaux, régionaux et locaux au dialogue structuré avec les jeunes. Ce dernier devrait systématiquement atteindre un nombre croissant et diversifié de catégories de jeunes, et un soutien financier suffisant devrait être apporté aux groupes de travail nationaux et européens à cet effet.

Égalité des chances pour une insertion durable sur le marché du travail: eu égard à la persistance de taux de chômage des jeunes élevés dans l'ensemble de l'Union, les députés ont rappelé que l'emploi et la création d'emplois de qualité devraient être garantis et demeurer parmi les engagements essentiels envers les jeunes. Ils ont demandé à cet égard que des mesures soient prises pour faciliter la transition des jeunes de l'éducation vers le monde du travail en leur garantissant des stages et des apprentissages de qualité.

La Commission et les États membres devraient:

- promouvoir des réformes structurelles du marché du travail ainsi que des conditions de travail et une rémunération équitable;
- encourager les possibilités professionnelles et de formation professionnelle transfrontalières et accroître les investissements dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels;
- soutenir les collectivités régionales et locales et investir dans de nouvelles perspectives personnelles pour les jeunes, afin de soutenir leur esprit d'entreprise et de favoriser leur inclusion sociale au service de leurs communautés;
- superviser les entités qui promeuvent des stages consécutifs sans les associer à une insertion sur le marché du travail;
- mettre en place des bourses modulables et innovantes pour cultiver les talents et les qualités artistiques et sportives dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les députés se sont félicités du fait que les mesures de initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ont permis de soutenir plus de 1,6 million de jeunes. Davantage d'efforts et d'engagements financiers sont nécessaires. Le rapport a insisté sur la nécessité d'améliorer la sensibilisation des jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, ainsi que la qualité des offres au titre de la garantie pour la jeunesse, en définissant des critères et des normes de qualité clairs, y compris l'accès à la protection sociale, au revenu minimum et aux droits en matière d'emploi.

Développement durable: l'avenir de la jeunesse: les députés estiment que l'accès à tous les niveaux d'un enseignement de qualité devrait être garanti pour tous les Européens. De plus, l'intégration de nouvelles aptitudes et compétences dans l'éducation - telles que la citoyenneté, la pensée critique et l'esprit d'entreprise - devrait être encouragée.

Fortement préoccupés par le problème de la pauvreté des enfants, qui touche jusqu'à 25 millions d'enfants au sein de l'Union, les députés ont invité la Commission à mettre en place une garantie pour l'enfance consistant en un instrument déployé à long terme qui permettrait d'instaurer l'égalité des chances pour tous les enfants au sein de l'Union. Des solutions devraient également être adoptées pour remédier au phénomène de l'abandon scolaire.

La Commission et les États membres est invitée à:

- soutenir les initiatives en faveur de la participation citoyenne active et critique, du respect, de la tolérance et de l'apprentissage interculturel;
- encourager les initiatives en matière d'éducation formelle et d'apprentissage informel afin de soutenir l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise chez les jeunes et de promouvoir la cohésion et la compréhension entre des jeunes de différents groupes;
- prendre des mesures pour enrayer la cyberintimidation, qui nuisent au bien-être psychologique des jeunes, notamment par le développement des compétences numériques adéquates dès l'enseignement primaire;
- investir dans des programmes de santé mentale et encourager les acteurs concernés à aider les jeunes qui subissent les conséquences néfastes du stress sur le bien-être des jeunes, que ce soit à l'école, dans le cadre d'une formation, sur le marché du travail;
- promouvoir des activités sportives dans les programmes extrascolaires et à sensibiliser les jeunes au moyen de campagnes nutritionnelles;
- promouvoir le dialogue interculturel dans le sport, notamment par la création de plates-formes associant les jeunes, les réfugiés et les migrants.

Harmonisation et soutien renforcés des instruments de financement: les programmes européens devraient être renforcés, améliorés, promus, correctement financés et soutenus par une vision coordonnée à long terme afin d'offrir de bons résultats.

Les députés demandent en outre une augmentation considérable des fonds affectés à la stratégie dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP). Ils invitent les États membres à prévoir dans leurs budgets nationaux le financement de programmes pour l'emploi des jeunes et soulignent la nécessité de repousser la limite d'âge fixée de 25 à 29 ans.

Rapport d'exécution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse

Le Parlement européen a adopté par 466 voix pour, 53 contre et 110 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Les mesures d'austérité sur le long terme, notamment les coupes budgétaires dans les domaines de l'éducation, de la culture et des politiques en faveur de la jeunesse, ont eu des répercussions négatives sur la situation des jeunes. Les jeunes, en particulier les plus défavorisés, sont fortement touchés par l'augmentation des inégalités, par le risque d'exclusion, par l'insécurité et par la discrimination.

La méthode ouverte de coordination (MOC) est un moyen approprié mais encore insuffisant de élaboration des politiques en faveur de la jeunesse. C'est pourquoi il importe de la compléter par d'autres mesures mieux coordonnées et mieux ciblées.

Donner la parole aux jeunes: le Parlement a recommandé que la future stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse soit participative et centrée sur les jeunes.

L'Union devrait exprimer de la solidarité envers les jeunes et renforcer leur capacité à participer à la société civile en élaborant des mesures spécifiques et en développant de nouveaux outils, en particulier ceux relatifs aux nouvelles technologies, et en encourageant les échanges solidaires, les engagements d'utilité publique et le dialogue démocratique.

Les députés ont souligné à cet égard l'importance de l'enseignement non formel et informel, ainsi que de la participation à des activités sportives et de bénévolat, pour stimuler le développement des compétences civiques, sociales et interculturelles des jeunes Européens.

Les jeunes, en particulier les jeunes moins favorisés, devraient pouvoir jouer un rôle actif dans la vie publique et participer aux processus décisionnels à l'échelle de l'Union. En parallèle, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et le secteur de l'éducation

devraient être largement consultés.

De plus, les États membres devraient encourager la participation des décideurs nationaux, régionaux et locaux au dialogue structuré avec les jeunes. Ce dernier devrait systématiquement atteindre un nombre croissant et diversifié de catégories de jeunes, et un soutien financier suffisant devrait être apporté aux groupes de travail nationaux et européens à cet effet.

Égalité des chances pour une insertion durable sur le marché du travail: eu égard à la persistance de taux de chômage des jeunes élevés dans l'ensemble de l'Union, le Parlement a rappelé que l'emploi et la création d'emplois de qualité devraient être garantis et demeurer parmi les engagements essentiels envers les jeunes. Il a demandé à cet égard que des mesures soient prises pour faciliter la transition des jeunes de l'éducation vers le monde du travail en leur garantissant des stages et des apprentissages de qualité.

La Commission et les États membres devraient:

- promouvoir des réformes structurelles du marché du travail ainsi que des conditions de travail et une rémunération équitable;
- encourager les possibilités professionnelles et de formation professionnelle transfrontalières et accroître les investissements dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels;
- soutenir les collectivités régionales et locales et investir dans de nouvelles perspectives personnelles pour les jeunes, afin de soutenir leur esprit d'entreprise et de favoriser leur inclusion sociale au service de leurs communautés;
- superviser les entités qui promeuvent des stages consécutifs sans les associer à une insertion sur le marché du travail;
- mettre en place des bourses modulables et innovantes pour cultiver les talents et les qualités artistiques et sportives dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Des mesures devraient être prises pour intégrer les jeunes migrants sur le marché du travail dans le plein respect du principe de légalité de traitement.

Les députés se sont félicités du fait que les mesures de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ont permis de soutenir plus de 1,6 million de jeunes. Davantage d'efforts et d'engagements financiers sont nécessaires. Le Parlement a insisté sur la nécessité d'améliorer la sensibilisation des jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, ainsi que la qualité des offres au titre de la garantie pour la jeunesse, en définissant des critères et des normes de qualité clairs, y compris l'accès à la protection sociale, au revenu minimum et aux droits en matière d'emploi.

Développement durable: l'avenir de la jeunesse: les députés estiment que l'accès à tous les niveaux d'un enseignement de qualité devrait être garanti pour tous les Européens. De plus, l'intégration de nouvelles aptitudes et compétences dans l'éducation - telles que la citoyenneté, la pensée critique et l'esprit d'entreprise - devrait être encouragée.

Fortement préoccupés par le problème de la pauvreté des enfants, qui touche jusqu'à 25 millions d'enfants au sein de l'Union, les députés ont déclaré que les politiques en faveur de la jeunesse pourraient contribuer à des domaines tels que l'enfance et la famille. Des solutions devraient également être adoptées pour remédier au phénomène de l'abandon scolaire.

La Commission et les États membres est invitée à:

- soutenir les initiatives en faveur de la participation citoyenne active et critique, du respect, de la tolérance et de l'apprentissage interculturel;
- encourager les initiatives en matière d'éducation afin de soutenir l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise chez les jeunes et de promouvoir la cohésion et la compréhension entre des jeunes de différents groupes;
- prendre des mesures pour enrayer la cyberintimidation;
- investir dans des programmes de santé mentale et encourager les acteurs concernés à aider les jeunes qui subissent les conséquences néfastes du stress sur le bien-être des jeunes, que ce soit à l'école, dans le cadre d'une formation, sur le marché du travail;
- promouvoir des activités sportives dans les programmes extrascolaires et à sensibiliser les jeunes au moyen de campagnes nutritionnelles;
- promouvoir le dialogue interculturel dans le sport, notamment par la création de plates-formes associant les jeunes, les réfugiés et les migrants.

Harmonisation et soutien renforcés des instruments de financement: la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse devrait être alignée sur le cadre financier pluriannuel (CFP) et respecter les objectifs de développement durable ainsi que tous les programmes, stratégies politiques et initiatives phares pertinents, en instaurant un dialogue systématique entre les divers organes concernés, en définissant des objectifs et des cibles clairs et en établissant un mécanisme de coordination approprié.

Les députés ont demandé une augmentation considérable des fonds affectés à la stratégie dans le cadre du prochain CFP. Ils ont invité les États membres à prévoir dans leurs budgets nationaux le financement de programmes pour l'emploi des jeunes et souligné la nécessité de repousser la limite d'âge fixée de 25 à 29 ans.

Enfin, le Parlement a rappelé sa position visant à financer la mise en place du corps européen de solidarité au moyen de ressources nouvelles.